

LEADER 2023-2027

GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS D'ÉPINAL CŒUR DES VOSGES

Comité de Programmation

COMPTE-RENDU du 3 mars 2026

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges pour la période de programmation 2023/2027, dûment convoqués par mail le 24 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, le **mardi 3 mars 2026**, à 14h00, en visio conférence via l'application Teams.

Au titre du Collège Privé – 9 présents, 5 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Manufacture royale de Bains les bains	Suppléant	BOUVIER Frédéric	13h59	Non
Association ELISS	Suppléant	COTTEREAU Jacques	13h51	Oui
EHP Roville aux Chênes	Titulaire	DEFAIX Thierry	13h56	Oui
FBTP Vosges	Titulaire	DORADO Xavier	13h59	Oui
Association Pep Lor'est	Titulaire	KERANGUEVEN Françoise	13h56	Oui
Xylolab	Titulaire	SAJOUS François	14h03	Non
Association du Vieux Châtel	Titulaire	SPERANDIO Perrine	13h59	Non
Epinal Golbey Développement	Titulaire	THOMAS Raymond	13h58	Oui
Conseil de développement du PETR	Suppléant	VINCENT Evelyne	13h59	Non

Au titre du Collège Public - 6 présents, 5 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	CHOLEY Bertrand	13h55	Oui
ONF Vosges	Suppléant	DAGUINOT Thimothée	13h59	Oui
Communauté d'Agglomération d'Épinal	Titulaire	HAULLER Pascal	13h56	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	LEMESLE Christophe	13h48	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	MICHEL Lucette	13h54	Non*
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	ROUSSEL Alain	13h58	Oui

* M. LEMESLE, titulaire, étant présent, Mme MICHEL n'a pas le droit de vote.

En raison d'une sur-représentativité du collège privé (4 voix en plus pour le collège privé), le COPROG décide, selon les modalités définies dans l'article 5 du règlement intérieur, que mesdames SPERANDIO et VINCENT, et messieurs BOUVIER et SAJOUS, appartenant au collège privé ne prennent pas part au vote pour l'ensemble des opérations. Les décisions sont prises conformément aux modalités mentionnées dans le règlement intérieur : « La désignation du ou des membres « non votants » se fait alors sur la base de l'ordre d'arrivée des membres. Le dernier arrivé est désigné membres « non-votants » si cela est nécessaire au cours de la séance ».

Au titre du Collège Privé, SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre d'Agriculture des Vosges	Suppléant	BLAISE Germain
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Titulaire	BORENS Michel
La ferme Aventure	Titulaire	DUCHENE Denis
FMS C'2ACT	Titulaire	FRANCOIS Géraldine
Abbaye Notre Dame d'Autrey	Suppléant	GONNET Pascale
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Suppléant	LORTET Jack
Association "Aux sources de Saône et Meuse"	Suppléant	MUNIERE Jean-Luc
Association TZCLD	Suppléant	PAPELIER Christine
Chambre d'Agriculture des Vosges	Titulaire	PIERRON Bruno
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Titulaire	PIRODDI Béatrice
Rambervillers territoire d'entreprises	Suppléant	SOURDOT Jacques
Abattoir Adéquat	Titulaire	THIS Kimberly
Epinal Golbey Développement	Suppléant	<i>En cours de nomination</i>

Au titre du Collège Public, SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Suppléant	ARNOULD Nicole
Etablissement Public Foncier Grand Est	Titulaire	DECIZE Valérie
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	DESTRIGNEVILLE Hervé
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	DESVERNES Yves
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	DULOT Frédéric
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	GAILLOT Thierry
ONF Vosges	Titulaire	HORNBECK Hervé
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	MARCOT Véronique
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	TRIBOULOT Franck
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Titulaire	VILLEMIN Yannick
Etablissement Public Foncier Grand Est	Suppléant	<i>En cours de nomination</i>

Au titre du Collège Privé, SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Suppléant	EL AINANI Tarik
Association Jardins de Cocagne	Suppléant	LAPORTE Martine

Au titre du Collège Public, SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	BARBAUX Marc
Conseil Départemental des Vosges	Titulaire	BOURDON Claude
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	FOURNIER Michel
Conseil Départemental des Vosges	Suppléant	JACOTE Eric
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	OZCELIK Mustafa
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	THIERY François
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	VILMAR Patrick

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège privé	Collège public	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	5	5	10

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêts, les membres présents dans ce comité de programmation se sont engagés à :

- informer le Président du comité de programmation de tout lien financier, politique, institutionnel, professionnel ou personnel entretenu avec au moins une partie intéressée au projet (un lien est de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du comité de programmation à l'égard de l'opération).
- s'abstenir de formuler un avis et de prendre part au vote lors de la sélection et du vote de l'aide FEADER sur un projet avec lequel leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec une décision du comité de programmation
- traiter de manière confidentielle toutes les informations qui leur sont transmises dans le cadre du comité de programmation et de conserver la confidentialité de toutes les informations dont ils ont connaissance ainsi que des opinions exprimées lors des réunions auxquelles ils assistent ou dans les dossiers qui leur sont remis
- ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au comité de programmation

Le comité de programmation ne peut délibérer que si au moins 8 des membres votants du comité de programmation sont présents.	Nombre de membres présents ayant le droit de vote	Quorum
	10	Atteint

Au regard des présents, le quorum est atteint, et est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur.

	Nombre à atteindre		Nombre effectif	
Au moins 8 membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	8		10	
Chaque collège à un nombre de votants à parts égales	<i>Collège privé</i> 50% des voix délibérantes	<i>Collège public</i> 50% des voix délibérantes	<i>Collège privé</i> 5	<i>Collège public</i> 5



Assistent également à la réunion :

- DUCHENE Romaric, Chef de service Patrimoines (sur les dossiers en sélection)
- HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- CHEYERE Pauline, Chargée de mission LEADER de l'Autorité de Gestion Régionale Grand-Est
- VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Grilles de sélection sur la base desquelles la sélection est opérée avec le récapitulatif de la moyenne par critère et par projet ;
2. Fiches descriptives des projets soumis à la sélection du Comité de Programmation ;
3. Annexe 1 : Présentation synthétisée de la programmation décidée par le comité de programmation ;
4. Support de présentation du Comité de Programmation LEADER du 03 mars 2026 ;
5. Etat des présences de la visioconférence.

Monsieur Christophe LEMESLE ouvre la séance à 14h01, et remercie les présents membres du **Comité de Programmation (COPROG) LEADER** pour la période 2023-2027.

Il indique qu'il a souhaité faire ce COPROG en visio pour deux raisons, d'une part car l'ordre du jour est léger, et d'autre part, car il s'avère être plus simple de se dégager du temps en période pré-électorale et d'éviter un déplacement pour une réunion assez courte.

1. Introduction

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Introduction
 - Etat d'avancement - consommation enveloppe au stade Sélection
 - Modification de l'annexe n° 3 « Plan d'action » de la convention relative à la mise en œuvre de LEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 (convention AGR-GAL - Fiche-action 3
2. Phase **sélection** : Examen du projet pour sélection
 - Principe de notation
 - Présentation du projet
 - Note obtenue
3. Phase **programmation** : Examen des projets pour le vote de l'aide FEADER
4. Points d'information

a. Etat de consommation - consommation enveloppe au stade **Sélection**

Afin de suivre la consommation de l'enveloppe, sa proportion entre porteurs de projets publics et privés, la répartition géographique des projets, Monsieur Christophe LEMESLE présente aux membres une cartographie de la situation après le COPROG du 11 février 2026 : 91,77% de la maquette est alors fléchée lors de ce COPROG au stade **sélection**, et 31,43% au stade **programmation** (hors fiche-action 6 dédiée à l'animation du GAL).



La vie d'un dossier se résume en 3 étapes non dissociables :

- Stade de la **sélection** : 1^{ère} présentation en COPROG par le porteur de projet, donnant lieu à la notation du projet. Si le projet reçoit une note supérieure à 10, le projet est sélectionné, et peut passer à l'étape suivante. A ce stade, **pas d'existence juridique au niveau de la maquette** et de l'Autorité de Gestion Régionale, puisque les projets sont simplement sélectionnés, et n'ont pas donné lieu à une étape contractuelle (convention juridique) – cette étape permet de faire un tri dans les dossiers qui nous arrivent et où le porteur de projet souhaite présenter son dossier. Considérer cette étape comme une **phase de sécurisation des projets**.
- Stade de la **programmation** : une fois que le projet a été sélectionné, le porteur de projet peut déposer sa demande d'aide complète accompagnée de toutes les pièces justificatives dans Europac. Après validation en COPROG, c'est l'étape de contractualisation via la **convention juridique- comptabilisation dans l'enveloppe du GAL** + comptabilise dans la clause de revoyure (partie programmation / engagement).
- Stade **paiement** : Une fois la convention établie, et le projet réalisé (factures payées), le porteur de projet déposé sa **demande de paiement** – comptabilisation dans l'enveloppe du GAL + comptabilise dans la clause de revoyure (partie paiement).



b. Modification de l'annexe n°3 « Plan d'action » de la convention relative à la mise en œuvre de LEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 (convention AGR-GAL - Fiche-action 3

Les exigences déjà définies par l'Autorité de Gestion Régionale, qui couvrent environ 280 points de contrôle, assurent un cadre rigoureux. Le maintien de points supplémentaires non obligatoires et présents dans la fiche-action 3 peut complexifier l'instruction d'une demande d'aide. Il est alors proposé de supprimer la mention « *Le cahier des charges des études devra être transmis* » afin de fluidifier l'instruction des demandes d'aide.

Aucune question ni remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG. La modification est adoptée à l'unanimité.



2. Phase sélection : Examen des projets pour **sélection**

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Stèle mémorielle pour l'ancien aérodrome militaire – Le Camp	
	Porteur de projet : Commune de Saint-Pierremont	
	Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Monsieur Frédéric VIALET-CHABRAND et Monsieur Romaric DUCHENE	
Coût total du projet	8 784,30 €	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 7 027,44 €

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Stèle mémorielle	5 773,33 €
Panneau d'information	2 385,00 €
Matériel mat / drapeau	455,14 €
Transport	170,83 €*
TOTAL	8 784,30 €

* dépense non éligible à LEADER

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER	7 027,44 €
Autofinancement	1 756,86 €
TOTAL	8 784,30 €

Descriptif
<p>Ce projet consiste en l'implantation d'une stèle mémorielle et d'un panneau informatif sur un ancien aérodrome actif en 1939, situé à Saint-Pierremont, en bordure d'une route départementale. Le site, qui s'étendait sur plusieurs communes, possède une dimension intercommunale et vise à mettre en valeur un patrimoine historique souvent méconnu, tout en renforçant l'attractivité et la connaissance du territoire. Intégré à la stratégie LEADER, le projet répond à des enjeux de sensibilisation et de médiation autour du patrimoine immatériel et mémoriel. Il s'agit d'une initiative collective, portée par plusieurs communes, qui souhaitent rendre hommage à ce passé commun et renforcer le maillage culturel et touristique local. Ce projet est le fruit d'un partenariat étroit avec des acteurs locaux, comme la Base 133 de Nancy-Ochey, des habitants engagés et des historiens. Il permet de révéler l'importance stratégique de ce site aujourd'hui disparu, afin que les habitants puissent s'approprier cette histoire et mieux comprendre leur territoire. Pour sa réalisation, des matériaux locaux, comme le marbre de Senones ou le bois PEFC des forêts vosgiennes, seront utilisés, tout en faisant appel à des entreprises de la région pour soutenir l'économie locale. Le site sera accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec poussettes. Une attention particulière est portée à la transmission aux jeunes générations, avec la mobilisation des scolaires pour créer un lien entre les habitants et leur histoire. Enfin, l'inauguration, prévue le 20 juin 2026, sera organisée de manière éco-responsable, avec un bus affrété pour limiter l'usage des véhicules individuels.</p>



Monsieur DUCHENE complète la présentation du porteur de projet, et précise notamment le lien au regard de la **politique Pays d'Art et d'Histoire** (PAH) du territoire. Le projet s'inscrit pleinement dans la démarche car le projet a été suivi depuis ses premiers comités de pilotage. Il se distingue par l'absence totale de vestiges sur le site, entièrement renaturé, ce qui rend indispensable la mise en place d'opérations de signalisation et de commémoration pour préserver la mémoire de ce lieu patrimonial. L'objectif est de valoriser ce patrimoine à travers des actions concrètes, comme le souligne la présentation. Ce travail a été mené en partenariat avec plusieurs acteurs, dont les communes voisines ainsi que des experts locaux et des historiens, tels que Monsieur Lemarquis, spécialiste de l'aviation militaire en Lorraine. Le Centre de Documentation et de Recherche Historique (CDRH) de la base aérienne 133 de Nancy-Ochey a également apporté son soutien, permettant d'enrichir le projet grâce à ses ressources et son expertise. Une stèle en pierre locale, ornée de la cocarde française et d'une plaque à chevrons, sera installée pour commémorer les aviateurs ayant servi sur cette base. Elle sera accompagnée d'un panneau explicatif, destiné à informer les visiteurs sur l'histoire du site et les événements qui s'y sont déroulés, souvent méconnus malgré leur importance stratégique.

L'aspect intergénérationnel a été au cœur de la démarche, avec l'implication des écoles du territoire. Les enfants sont invités à découvrir ce lieu chargé d'histoire, afin de devenir des ambassadeurs auprès de leur famille et de leur entourage. L'objectif est de sensibiliser les jeunes générations à l'intense activité qui a marqué ce champ vosgien, il y a 85 ans, incluant combats, bombardements et crashes.

Enfin, le projet intègre une dimension environnementale, en privilégiant des matériaux locaux et des entreprises de proximité pour réduire l'empreinte carbone et assurer une intégration harmonieuse dans le paysage.

Remarques et questions des participants

Monsieur DORADO précise qu'il serait préférable de préciser que le marbre de Sénones n'est pas présent dans les Vosges. Monsieur VIALET-CHABRAND précise que c'est un marbrier qui s'est engagé sur les matériaux utilisés, et il connaît les carrières. Le marbre de Senones est bien exploité, il est de couleur rose, similaire au grès rose des Vosges.

Madame SPERANDIO précise qu'effectivement il y a une carrière de granite rose à Senones, et que le granite et le marbre sont des matériaux très similaires. Elle pose également deux questions. Pourquoi le site a été choisi et pas une autre base, comme celle de l'armée de l'air, et comment ce type de projet pourrait faire partie aussi d'un cheminement sur d'autres sites tournés vers la Première et Seconde Guerre mondiale présents sur le territoire ? Monsieur DUCHENE répond que pour bien comprendre l'implantation de ce site, il faut remonter à la Première Guerre mondiale, période durant laquelle le site servait de base temporaire à l'armée de l'air britannique. Situé à une distance stratégique, il permettait aux avions, dont l'autonomie était alors très limitée, d'opérer à proximité des lignes de front tout en restant suffisamment à l'arrière pour éviter les risques immédiats. Plusieurs sites similaires existaient dans la région, mais celui-ci offrait une position idéale pour survoler les champs de bataille. Abandonné après 1918, il fut réactivé par l'armée française juste avant la Seconde Guerre mondiale, grâce aux infrastructures déjà en place. Ce site s'inscrit parmi les lieux marquants des deux guerres mondiales dans le nord du Pays d'Épinal. Sa valorisation s'envisage à travers des parcours thématiques ou des itinéraires intégrant les cimetières militaires, comme celui du Commonwealth à Essegney ou les nécropoles du secteur de la Chipotte. La signalisation prévue, incluant la stèle et le panneau explicatif, permettra d'intégrer ce site à un réseau plus large de lieux mémoriels dédiés aux conflits mondiaux.



Conflit d'intérêt

Pour éviter tous risques Madame MICHEL et Messieurs CHOLEY et LEMESLE, en tant que membre de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et financeurs d'une partie du projet, sont temporairement orientés vers une salle virtuelle dédiée aux membres étant en conflits d'intérêt avant la présentation du projet, et ne participent donc pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote.

Ils réintègrent la salle principale après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

Monsieur THOMAS, vice-Président du GAL, prend le relais de la présentation.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu. Suite à un problème technique, M. ROUSSEL (collège public) n'a pas été en capacité de voter. Par voie de conséquence, et afin de respecter le quorum, le vote du dernier membre votant connecté du collège privé (M. DORADO) n'a pas été pris en compte dans la notation.

Résultat du vote

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 13,57/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

3. Phase programmation : Examen des projets pour le vote de l'aide FEADER

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle que cette phase intervient :

- Après **sélection**, et donc première présentation en COPROG
- Après instruction réglementaire de l'équipe technique du GAL de la demande d'aide complète déposée dans Europac (vérification du respect de la réglementation européenne et des dépenses présentées, et calcul du plan de financement)
- Après supervision faite par l'Autorité de Gestion Régionale (Région Grand-Est)

La phase **programmation** permet de :

- Valider la note obtenue lors de la phase **sélection** lors du premier passage en COPROG
- Valider le montant d'aide LEADER
- Passer au conventionnement entre l'Autorité de Gestion Régionale et le porteur de projet



NUMÉRO 1
- NOTATION -

Projet : Etude de faisabilité : création d'un abattoir collectif de volailles

Porteur de projet : Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité

Coût total du projet	43 916,40 €	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 35 133,12 €
Assiette éligible retenue au FEADER	43 916,40 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Etude d'opportunité	19 448,40 €
Etude de faisabilité (tranche optionnelle)	24 468,00 €
TOTAL	43 916,40 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (80,00%)	35 133,12 €
Autofinancement (20,00%)	8 783,28 €
TOTAL	43 916,40 €

Descriptif

Un porteur de projet alsacien, agriculteur de volaille recherche à installer son activité dans les Vosges. Cependant, il n'existe pas d'outils de transformation du produit concerné agréés CE sur le territoire visant à faciliter la commercialisation de volaille dans les Vosges au bénéfice des consommateurs et de la restauration hors domicile. La réflexion portée sur la création d'un abattoir volaille a donc été pensée.

La création d'un outil de transformation de volaille répond à plusieurs objectifs :

- Structurer la filière volaille et cuniculture (lapins) de proximité. En effet, l'abattage de volaille et de lapins ont les mêmes procédés,
- Répondre à un besoin de producteurs locaux et faciliter leur commercialisation sur le territoire dans une logique de circuits courts,
- Proposer autour de cet outil un pôle alimentaire spécifié autour des produits carnés,
- Favoriser l'approvisionnement de volaille de proximité dans la restauration hors domicile et auprès des consommateurs en massifiant la production et la transformation locale.

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, maître d'ouvrage, souhaite explorer l'opportunité, puis la faisabilité en cas d'opportunité avérée, de la création d'un outil d'abattage de volaille sur la commune de Rambervillers au bénéfice des producteurs du département.

Remarques et questions des participants

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.

Conflit d'intérêt

Pour éviter tous risques Madame MICHEL et Messieurs CHOLEY et LEMESLE, en tant que membre de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers sont temporairement orientés vers une salle



virtuelle dédiée aux membres étant en conflits d'intérêt avant la présentation du projet, et ne participent donc pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote.

Ils réintègrent la salle principale après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

Monsieur THOMAS, vice-Président du GAL, prend le relais de la présentation.

Sélection (RAPPEL)

Date du comité de programmation : 02/10/2024

Note attribuée : 17,12/20

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.

Résultat du vote

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

- Avis favorable
 Avis favorable sous réserve
 Ajournement
 Défavorable

Le comité de programmation confirme la note de 17,12/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 35 133,12 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.

NUMÉRO 2
- NOTATION -

Projet : Investissement fraiseuse CNC et machine Laser

Porteur de projet : Xylolab

Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité

Coût total du projet 92 203,21 €

Assiette éligible retenue au FEADER 70 989,85 €

**Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal :
28 270,91 €**

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Fraiseuse CNC	46 665,85 €
Machine découpe et gravure Laser	24 324,00 €
TOTAL	70 989,85 €

LISTE DES FINANCEURS

Région Grand Est compétitivité (9,96%)	7 067,73 €
LEADER (39,82%)	28 270,91 €
Autofinancement (50,22%)	35 651,21 €
TOTAL	70 989,85 €

Descriptif

Après 5 années de développement, certains des équipements actuels, bien que fonctionnels, constituent désormais un frein à l'expansion de la capacité du Xylolab à répondre aux besoins économiques du territoire. Pour continuer à développer le Xylolab et à soutenir l'ancrage économique local, il est

nécessaire d'investir dans du matériel plus performant :

- Fraiseuse à commande numérique (CNC) plus grande et plus performante intégrant un tour à bois, un magasin d'outil et une table aspirante
- Machine de découpe et gravure Laser sur bois, plus précise, plus rapide, avec tour à bois
- Voici les objectifs de ces investissements :
 - Renforcement de l'activité économique locale : amélioration de la capacité de production, développement des offres de produits en bois local et en circuit court.
 - Élargissement des débouchés : production d'une gamme variée d'objets de communication en bois (panneaux d'affichage, kakemonos, goodies, trophées, plaque inaugurales, etc) pour répondre aux besoins des entreprises et des activités locales.
 - Valorisation de la filière bois : contribution à la transformation et à la valorisation de la filière bois, renforçant ainsi la compétitivité et la durabilité de ce secteur.

Cet investissement maintiendra et créera des emplois locaux grâce à l'augmentation de la production et à la valorisation de la filière bois. Il améliorera également la qualité et l'attractivité des productions en offrant des produits compétitifs et de haute qualité en bois local et en circuit court. Le but final est, pourquoi pas à terme, de proposer des expéditions pour sortir des Vosges et du Grand-Est, et disposer d'un rayonnement national.

Remarques et questions des participants

Madame SPERANDIO souhaite avoir des précisions par rapport aux sommes qui ont beaucoup évolué entre la phase sélection et la phase programmation, notamment sur la part LEADER et Région. Madame PIERRE précise que cela s'explique par le cofinancement de la Région Grand-Est accordé qui s'avère être moins important que le montant sollicité par le porteur de projet. Par conséquent, le montant LEADER a baissé à due concurrence car il est indispensable de respecter le ratio entre les aides des cofinanceurs et l'aide LEADER.

Conflit d'intérêt

Monsieur SAJOUS, le porteur de projet, et n'ayant pas le droit de vote, quitte tout de même la salle et ne prend pas part aux débats, et réintègre la salle après le vote car il n'est plus considéré comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

Monsieur HAULLER, en tant qu' élu de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, délégué de service public, ne participe pas aux questions-réponses, et ne prend pas part aux débats et au vote.

Sélection (RAPPEL)

Date du comité de programmation : 02/10/2024

Note attribuée : 14,67/20

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.

Résultat du vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Avis favorable

Avis favorable sous réserve

Ajournement

Défavorable

Le comité de programmation confirme la note de 14,67/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 28 270,91 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.



NUMÉRO 3
- NOTATION -

Projet : Rénovation et sauvegarde à l'identique de deux calvaires et une chapelle

Porteur de projet : Commune de Saint-Genest

Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire

Coût total du projet

24 858,00 €

Montant FEADER sollicité au
GAL d'Epinal :

Assiette éligible retenue au FEADER

18 446,19 €

7 378,92 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Rénovation calvaire 1 cure	4 876,00 €
Rénovation calvaire 2 Rue principale	6 532,00 €
Rénovation chapelle	1 410,00 €
Rénovation mur attenant à la chapelle	5 628,19 €
TOTAL	18 446,19 €

FINANCEMENTS SOLLICITES

DETR / DSIL (40,00%)	7 378,00 €
LEADER (40,00%)	7 378,92 €
Autofinancement public (20,00%)	3 689,27 €
TOTAL	18 446,19 €

Descriptif

Les calvaires et la chapelle s'inscrivent dans un ensemble architectural du milieu du XIXème siècle. On compte, pour une période s'étalant sur environ cinquante ans, au moins dix bâtiments ayant été construits ou reconstruits. L'église 1829, l'école-mairie 1834, et sept maisons : 1827, 1830, 1841, 1850, 1853, 1874 ... La chapelle et les deux calvaires, dont l'un porte dans un cartouche l'inscription : " Erigé par la piété de Jean-Joseph Pétrement le 19 mars 1858".

Ces trois monuments sont dans un état de vétusté qui nécessite une intervention de sauvegarde.

1- Les objectifs :

Procéder à la mise en sécurité par réparation des deux calvaires et de la chapelle. Sauvegarder une partie du patrimoine culturel et cultuel de la commune.

2- La nature de l'opération :

Rénover, dans un même volume de travaux : deux calvaires, la chapelle et un mur attenant.

3- Descriptif :

Pour les calvaires : Démontage des crucifix, des fûts et de la table pour l'un d'eux. Remplacement des agrafes métal par des matériaux inaltérables, remplacement des joints de consolidation et reminéralisation de l'ensemble.

Pour la chapelle : Rénovation des murs et du plafond.

Pour le mur attenant : Reprise complète.

4- Impact attendu sur l'emploi/ le développement local/ sur l'environnement...

Maintenir sur le territoire de la commune une mémoire culturelle à destination des habitants. Participer à l'attractivité de l'EHPAD, par un environnement préservé. La chapelle constituant un lieu de promenade pour de nombreux pensionnaires et leurs familles.	
Remarques et questions des participants	
Monsieur DORADO demande si les travaux ont déjà été faits. Monsieur MICHEL précise que oui, comme indiqué sur la slide, les travaux ont été faits au 2 ^e semestre 2024.	
Conflit d'intérêt	
-	
Sélection (RAPPEL)	
Date du comité de programmation : 25/06/2024	Note attribuée : 14,13/20
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.	
Résultat du vote	
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	<input checked="" type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Ajournement <input type="checkbox"/> Défavorable
Le comité de programmation confirme la note de 14,13/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 7 378,92 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.	

4. Points d'information

À la suite de cela, Monsieur Raymond THOMAS restitue la note obtenue pour le projet **sélectionné** ce jour :

	PROJETS	NOTE
1	Stèle mémorielle pour l'ancien aérodrome militaire - Le Camp - Commune de Saint-Pierremont	13,57/20

Avec ce nouveau projet ayant reçu un avis favorable à ce COPROG, l'ensemble des projets **sélectionnés** depuis le début de la programmation représente 92,58% (baisse du taux malgré une sélection supplémentaire suite au réajustement des montants programmés ce jour) de la maquette 2023/2027 (hors fiche-action 6 dédiée à l'animation et au fonctionnement du GAL).

Concernant la **programmation**, ce comité aura permis d'atteindre un niveau de programmation à 39,54% de la maquette financière accordée au GAL d'Epinal (hors fiche-action 6).



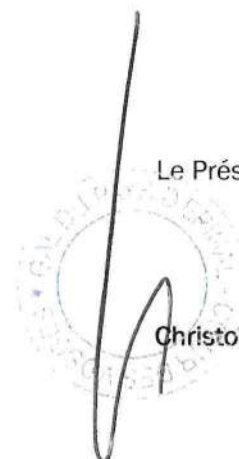
COPROG 03/03/2026							
Phase SELECTION				Phase PROGRAMMATION			
Montants sélectionnés COPROG	Montants sélectionnés cumulés	Reste pour sélection	Taux de conso	Montants programmés COPROG	Montants programmés cumulés	Reste pour prog*	Taux de conso
0,00	261 588,34	68 098,22	79,34%	63 404,03	141 783,99	187 902,57	43,01%
7 027,44	301 112,92	-96 063,96	146,85%	7 378,92	186 868,48	18 180,48	91,13%
0,00	126 269,24	10 430,07	92,37%	-	16 316,20	120 383,11	11,94%
0,00	94 714,93	70 128,35	57,46%	-	-	164 843,28	0,00%
0,00	24 000,00	12 185,11	66,33%	-	-	36 185,11	0,00%
7 027,44	807 685,43	64 777,79	92,58%	70 782,95	344 968,67	527 494,55	39,54%
58 992,85	192 419,69	253 295,78	75,97%	-	133 426,84	253 295,78	52,68%
66 020,29	1 000 105,12	318 073,57	88,84%	70 782,95	478 395,51	780 790,33	42,50%

Le prochain Comité de Programmation aura lieu au second semestre 2026, après les élections municipales et l'installation des différentes commissions au sein des intercommunalités. Monsieur Sylvain MICHEL précise que le représentant au GAL du PETR sera désigné vraisemblablement en comité syndical du PETR en juin 2026. Le prochain COPROG sera organisé en conséquence à compter de septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence et de leur contribution durant cette réunion, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges 2023/2027. Il remercie également l'ensemble des membres pour leur implication dans la gestion de cette programmation 2023/2027.

La séance est levée à 14h52.

Le Président du GAL,



Christophe LEMESLE



Annexe 1 : Présentation synthétisée de la programmation décidée par le comité de programmation

N° de GAL	Date du COPROG* (rappel)	N° de dossier	Nom du porteur	Intitulé du projet	Note attribuée au projet	Montant FEADER attribué
033	03/03/2026	7705A-3301-000038	2C2R	Etude abattoir volaille	17,12	35 133,12 €
	03/03/2026	7705A-3301-000040	Xylolab	Acquisition de machines pour renforcer et améliorer l'attractivité économique de la filière forêt-bois	14,67	28 270,91 €
	03/03/2026	7705A-3301-000015	Commune de Saint-Genest	Rénovation et sauvegarde à l'identique de deux calvaires et une chapelle	14,13	7 378,92 €

* Cette date correspond à la date du COPROG faisant l'objet du compte-rendu auquel cette annexe est jointe.